Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: MV Engine Oil Treatment
 - · Code du produit: 98003091, 400-6220
 - · Emploi de la substance / de la préparation Additif d'huile moteur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CPS Product Inc. - USA 1010 East 31st Street Hialeah, FL 33013 USA Phone: (305) 687 - 4121 Email: cs@cpsproducts.com SDS téléchargeable à:

- · Producteur/fournisseur: CPS Product Inc - USA 1010 East 31st Street

Hialeah, FL 33013 USA

Contact Phone: (305) 687-4121

- · Contact par courriel: cs@cpsproducts.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Conseils de prudence
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale.

- · 2.3 Autres dangers
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Composants ch	mique:	
	diphénylamine	≤2,5%
EINECS: 204-539-4	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT RE	
	2, H373; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

(suite page 2)

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
 - · Après inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.
 - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - · Après contact avec les yeux:

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin: un traitement symptomatique
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés voir la section 11
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

- 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité:

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau.

Prendre des précautions pour éviter toute libération dans l'environnement. Éviter toute pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

122-39-4 diphénylamine (≤2,5%)

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau.

· Protection des mains:





Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Protection des yeux:



Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales
 - · Aspect:
 - · Forme: Liquide

(suite page 4)

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

	(suite de la page 3)
· Couleur: · Odeur:	Selon désignation produit Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état · Point de fusion/point de congélati · Point initial d'ébullition et intervall d'ébullition:	
· Point d'éclair	>112 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: · Inférieure: · Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
 Densité: Densité relative Densité de vapeur: Taux d'évaporation: 	Non déterminée. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec · l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non déterminé.
· Viscosité: · Dynamique: · Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· Test de séparation des solvants: · VOC content:	0,00 %
• 9.2 Autres informations	as d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 4)

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Vale	urs LD/LC50 déte	erminantes pour la classification:
ATE (Valeu	urs d'estimation d	de la toxicité aiguë (ETA))
Oral	LD50	>160.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	100 mg/L

122-39-4 d	iphénylamine	
Oral	LD50	>800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	300 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapor)	0,5 mg/L (ATE)

- · Effet primaire d'irritation:
 - · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · **Toxicité aquatique:** Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation 122-39-4 diphénylamine Potentiel de bioaccumulation | 3,4 ({ATE}) (Octanol-Water Coefficient)

(suite page 6)

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 5)

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Effets écotoxiques:
 - Remarque: Nocif pour les poissons.
 - Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14.1 Numéro ONU		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de	e I'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transpor	t	
· ADR, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre p	oar	
l'utilisateur	Non applicable.	
14.7 Transport en vrac conformément à		
l'annexe II de la convention Marpol et au i	recueil	
IBC	Non applicable.	

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - · Réglement (CE) N° 649/2012

122-39-4 diphénylamine

Annex I Part 1 Annex I Part 2

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

·Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Date d'émission: March 23, 2022
 Contact: Engineering Department
- · Issue Date 23.03.2022
- · Changements de Révision: v1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité

Date d'émission: 23.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 23.03.2022

Nom du produit: MV Engine Oil Treatment

(suite de la page 7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent, Bloaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente